

## BREF COMPTE RENDU DU CTA DU 11 juin 2019

Président de séance : le Recteur, Vêlayoudom MARIMOUTOU – (secrétariat : 0262 48 14 46 )

Assisté du secrétaire général (SG) du rectorat, Mr Francis FONDERFLICK – (secrétariat : 0262 48 14 01), de l'IA-DAASEN de l'académie, Mr Jean-François SALLES – (secrétariat : 0262 48 12 17), du secrétaire général adjoint, du secrétaire général adjoint, Mr POLARD Erwan, de Mme LAMY AU ROUSSEAU Roseline (IA-IPR Établissements et vie scolaire), du DRH Adjoint, Mr MILLET Amaury – (secrétariat : 0262 48 14 29), du chef de la DIFOR, Mr DELL-AQUILA David – 5secrétariat : 0262 48 13 39)

DSM (Division des structures et des moyens): De la cheffe de division de la DSM, Mme LAURET Marie-Sabine (secrét. : 0262 48 13 46) et de la cheffe de service DSM1er degré, Mme LEBRETON Martine (secrét. : 0262 48 13 70), du chef de service de la DSM2nd degré, Mr PAUSE Frederic (secrét. : 0262 48 13 49)

Syndicats représentés : UNSA EDUCATION (2 élus), FSU (2 élus), FNEC FP FO (2 élus), CFTC-EPR (1 élu), RESISTANCE CGTR-SAIPER-SUD (1 élu), SGENCFDT (1 élu), SNALC/SNE (1 élu) - donc 10 représentants présents sur 10

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 29 mars 2019 ;
2. Carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré pour la RS 2019 : Projet de fusions et de scissions ;
3. Evolution de la répartition des moyens en assistants d'éducation (AED) et conseillers principaux d'éducation (CPE) ;
4. Présentation du Plan académique de Formation (PAF) 2019-2020 ;
5. Bilan social académique ;
6. Questions diverses.

**Rappel** : Lors des votes qui auront lieu, seul un vote contre à l'unanimité des syndicats obligera l'administration à faire de nouvelles propositions sur chaque point mis au vote (seuls les points 1, 2 et 3 seront soumis au vote lors de ce CTA)

Déclarations liminaires : Tous les syndicats ont fait une déclaration liminaire (voir en annexe celle de la CGTR Educ Action et du SAIPER pour la liste Résistance CGTR/SAIPER/SUD)

En résumé, toutes ces déclarations dans leur ensemble dénoncent encore et toujours la politique du gouvernement pour notre éducation et la fonction publique : la loi de l'école de la confiance, la réforme du lycée et surtout la future réforme de la fonction publique qui va entraîner maints bouleversements (réduction de la place des syndicats, voire la fin du paritarisme, les menaces sur la liberté d'expression, amplification du tri social, la précarisation des métiers, l'instauration du « new public management » qui prône donc l'application au secteur public de méthodes de gestion issues du secteur privé...) et dans leur ensemble, les syndicats ont aussi dénoncé le fait que le recteur n'a pas voulu proposer comme choix le « calendrier climatique ».

La FSU appel à la grève le 17 juin 2019 contre la réforme de la fonction publique

Il y a eu aussi une déclaration commune de tous les syndicats pour dénoncer les retards concernant les traitements des dossiers de demande de CLM ou CLD ainsi que pour l'instruction des déclarations d'accidents

A signaler que le recteur qui commente très rarement les déclarations liminaires des uns et des autres est quand même sorti de cette réserve après notre déclaration. Il a semble-t-il été piqué au vif. Il a ainsi rappelé qu'il n'a pas demandé à être recteur et « qu'on » est venu le chercher, qu'il était au sommet de sa carrière d'universitaire avant d'être recteur et qu'il agit dans l'intérêt des élèves et que d'autres (sans doute le représentant du SAIPER) devraient faire de même.

Il a aussi tenu à ajouter que la loi lui interdit de proposer le calendrier dit climatique (lui préfère l'appellation « calendrier néocalédonien »), mais qu'il ne refusait aucunement d'en discuter. Il a tenu à préciser que c'était aux politiques de faire changer les lois et non à lui.

De même, il informe l'assemblée qu'il nous quittera vers 16 h pour se rendre à la préfecture (départ du Préfet semble-t-il) et que c'est de fait le SG qui présidera la suite.

### **1. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 mars 2019**

**VOTE** : Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des syndicats

### **2. Carte scolaire du 1er degré pour la RS 2019 : Projet de fusions et de scissions (voir ci-dessous)**

	Commune	UAI Ecole	Ecole	UAI circo	Circonscription	Educ pri Rs15	Gpe Ind Soc	CONSEIL D'ECOLE		CONSEIL MUNICIPAL		Propositions	
								Date	Avis	Date	Avis		
F U S I O N S	LES TROIS-BASSINS	9740438H	EEPU BOIS JOLI COEUR	9740431X	IEN SAINT-LEU	REP	02					Absorption de l'école maternelle par l'école élémentaire	
	LES TROIS-BASSINS	9741202N	EMPU LES CAPUCINES	9740431X	IEN SAINT-LEU	REP	02	05/10/2018	Validation du projet de fusion à l'unanimité	18/12/2018	approuve la fusion administrative des ces établissements autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire	Ecole primaire Bois Joli Cœur (9740438H) : 2 classes de maternelle ; 12 classes d'élémentaire pour 263 élèves prévus - décharge du directeur à 1	
	SAINT-DENIS	9741203P	EEPU LES BAIES ROSES	9740086A	IEN SAINT-DENIS 3	REP+	01					Absorption de l'école maternelle par l'école élémentaire	
	SAINT-DENIS	9741228S	EMPU LES BAIES ROSES	9740086A	IEN SAINT-DENIS 3	REP+	01	15/02/2019	Validation de la fusion à la majorité 26 votants : 7 votes POUR / 4 votes CONTRE / 15 ABSTENTIONS		En cours	Ecole primaire Les Baies Roses (nom à confirmer) : 8 classes de maternelle ; 13 classes d'élémentaire + 1 ULIS pour 425 élèves - décharge du directeur à 1	
	SAINT-DENIS	9741252T	EPPU JULES REYDELLET A	9741067S	IEN SAINT-DENIS 5	REP	01	15/02/2019	Validation de la fusion à la majorité le 06/04/2018 ; avis positif après débat et sans vote. Le 15/02/19 : 21 votes POUR / 0 vote CONTRE / 1 ABSTENTION		En cours	Ecole élémentaire Reydellet (nom à confirmer) : 18 classes + 1 ULIS pour 322 élèves prévus - décharge du directeur à 1	
	SAINT-DENIS	9741253U	EPPU JULES REYDELLET B	9741067S	IEN SAINT-DENIS 5	REP	01	19/02/2019	Refus de la fusion à la majorité 13 votants : 0 votes POUR / 9 votes CONTRE / 4 ABSTENTIONS				
	SAINT-PAUL	9740318C	EEPU VILLELE	9740087B	IEN SAINT-PAUL 2	HEP	03	11/12/2018	Refus de la fusion à la majorité 15 votants : 0 votes POUR / 13 votes CONTRE / 2 BULLETINS BLANCS		03/05/2018 13/01/2019	valide l'absorption de l'école maternelle Villèle par l'école élémentaire Villèle autorise le Marie à signer tous les actes relatifs à cette affaire	Absorption de l'école maternelle par l'école élémentaire Ecole primaire Villèle (nom à confirmer) : 4 classes de maternelle ; 7 classes d'élémentaire pour 242 élèves prévus - décharge du directeur à 0.50
	SAINT-PAUL	9740930T	EMPU VILLELE	9740087B	IEN SAINT-PAUL 2	HEP	01	18/12/2018	Validation de la fusion à l'unanimité 5 votants : 5 votes POUR / 0 vote CONTRE / 0 ABSTENTION				

	Commune	UAI Ecole	Ecole	UAI circo	Circonscription	Educ pri Rs15	Gpe Ind Soc	CONSEIL D'ECOLE		CONSEIL MUNICIPAL		Projet de structure RS2019
								Date	Avis	Date	Avis	
SCISSION	SAINT-DENIS	9741259A	EEPU LES LILAS	9740086A	IEN SAINT-DENIS 3	REP+	01	21/02/2019	Validation du projet de scission à la majorité 34 votants : 16 votes POUR / 5 votes CONTRE / 13 ABSTENTION		En cours	Mise en œuvre à l'horizon 2020

- L'IA-DAASEN : Il précise certains projets de fusions d'écoles et celui de la scission sont en cours de traitement ;
  - FO : Ne comprend pas le fait que pour les écoles de Villèle la fusion a été proposée malgré un vote défavorable de l'équipe élémentaire
  - L'IA-DAASEN : Précise que rien n'est fait pour le moment et le recteur prendra sa décision en tenant compte de l'avis de tous les parties prenantes
  - RESISTANCE : Demande que l'on précise le terme « En cours » ; et souhaite connaître l'agenda précis de ces modifications (fusions et scission)
- Le rectorat attend que les conseils municipaux concernés délibèrent sur celles-ci (certainement dans le courant de la semaine prochaine) et transmettent leurs demandes au recteur qui les valideront ou pas en dernier lieu. Mais que dans le meilleur des cas, ces fusions seront effectives dès la rentrée d'août 2019. Sauf la scission de l'école des Lilas qui s'effectuera certainement à la rentrée 2020, car cela nécessite des travaux entre autres
- RESISTANCE : informe le recteur qu'une majorité de l'équipe élémentaire des Baies roses ne souhaite pas la fusion, mais qu'elle s'est abstenue en pensant que cela sera interprété par un « non »
- De même, il dit être aussi contre cette fusion, car cela va engendrer une grosse structure avec toutes les difficultés inhérentes à la gestion de ce type de structure par la direction d'école
- L'IA-DAASEN : Pense le contraire, il affirme qu'avec une décharge complète cette structure sera plus facile à gérer et que de plus cela permettra à la mairie d'avoir un seul interlocuteur au lieu de 2.
  - RESISTANCE : Rappelle à l'IA que depuis au moins 3 ans les directeurs de l'académie sont en souffrance, et cela bien qu'ils soient pour beaucoup d'entre eux totalement déchargés.
- Et aussi que pour sa liste Résistance, il est possible de déconnecter le lien entre taux de décharge et nombre de classes. Rappelle que sa liste souhaite une décharge complète pour toutes les directions

- ▶SNALC/SNE : Leur expert souhaite souligner que lors d'une fusion d'école élémentaire et d'école maternelle, cette dernière perd de son âme de fait.
- ▶UNSA : Affirme aussi que les grosses structures sont difficiles à gérer.
- ▶RESISTANCE : Atteste en cela la volonté de deux grosses écoles du Sud (comme les LILAS à Ste Clotilde) qui souhaitent scissionner ou que le rectorat mette à leur disposition un poste de "directeur adjoint » pour améliorer leurs conditions de travail
- ▶FO : Demande à ce qu'en cas de fusion à Villèle, le taux de décharge de la direction soit revu à la hausse
- ▶FSU : Rappelle à l'IA que depuis 2 ans les directeurs de petites ou de grosses écoles souffrent. Souhaite savoir ce que vont devenir les collègues qui seront concernés par ces fusions. Et demande ensuite à l'IA si les collègues des écoles concernées (entre autres les directeurs qui devront abandonner leur direction) pourront bénéficier d'une mesure de carte scolaire (MCS)
- ▶L'IA-DAASEN : Ces collègues auront bénéficieront d'un accompagnement du DRH de façon très attentionnée. En ce qui concerne la scission des Lilas, il annonce celle-ci se fera certainement vers la rentrée 2020. Il précise qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'académie de favoriser la création de grosse structure d'école (hic !)
- ▶FSU : Tient à préciser qu'elle souhaite que les directeurs restent des collègues avant tout
- ▶UNSA : Demande quand les collègues concernés par ces fusions seront prévenus de ces modifications en particulier l'un des deux directeurs de Villèle qui perdra son poste
- ▶L'IA-DAASEN : Il fallait attendre la tenue de ce CTA et le vote associé pour les prévenir donc certainement que cela se fera la semaine prochaine.
- ▶UNSA : Précise qu'il est favorable à la scission des Lilas et souhaite savoir si le vote pour ce point n°2 se fera globalement ou école par école.
- ▶FO : Demande au recteur de renoncer à la fusion des écoles de Villèle
- ▶Le recteur : ce sera un vote global.
- ▶FSU : Demande une suspension de séance, car elle est contre ce vote global

Les syndicats se retrouvent à l'extérieur de la salle de réunion pour savoir s'ils peuvent avoir une position commune en ce qui concerne la modalité de vote proposée par le recteur. Un syndicat est pour un vote global, les autres non.

Reprise de la séance : le recteur finalement annonce que le vote se fera école par école.

**Vote :** Villèle, qui est pour une fusion ?

Refus de vote : 0 ; Contre : 8 (Unsa, Fo, Cfdt, Cftc, Fsu) ; Pour : 2 (Résistance, Snalc) ; Abstention : 0

**Vote :** Les Baies Roses, qui est pour la fusion ?

Refus de vote : 0 ; Contre : 8 (Unsa, Fo, Cfdt, Résistance, Fsu) ; Pour : 0 ; Abstention : 2 (Cftc, Snalc)

**Vote :** Reydellet, qui est pour la fusion ?

Refus de vote : 0 ; Contre : 9 ; Pour : 0 ; Abstention : 1 (Snalc)

**Vote :** Les Lilas, qui est pour la scission ?

Refus de vote : 0 ; Contre : 0 ; Pour : (Unsa, Fo, Cfdt, Résistance, Cftc, Fsu) 9 ; Abstention : 1 (Snalc)

### 3. Evolution de la répartition des moyens en assistants d'éducation (AED) et conseillers principaux d'éducation (CPE)

▶ POLARD : Rappelle simplement qu'un groupe de travail a déjà été effectué à ce sujet et qu'à part la récupération de 2 ETP d'AED du fait de la fermeture de l'internat du collège de Cilaos et le changement d'attribution de 0,5 ETP d'AED du collège Albert Lougnon au collège Plateau Goyaves (changement induit par les discussions qui avaient eu lieu lors de ce groupe de travail) rien n'a évolué. Il précise que ces 2 ETP d'AED seront utilisés pour des remplacements d'AED momentanément absents ou pour un renfort ponctuel dans des établissements si le besoin se fait sentir.

Il annonce ensuite, qu'un nouveau groupe de travail aura lieu l'année prochaine pour revoir les critères de redéploiement ou d'attribution des AED (voire les CPE en cas de nécessité) dans les établissements

▶RESISTANCE : rappelle ce qu'elle a dit lors de ce groupe de travail, elle souhaite que des indicateurs concernant le climat scolaire soient définis et qu'un critère associé soit instauré et pris en compte pour ces redéploiements ou attributions futurs d'AED et de CPE

▶FSU : Demande à ce que l'académie accueille des AED en préprofessionnalisation (AED qui deviendront des enseignants), car cela se fait déjà dans d'autres académies

▶Le recteur : Répond que cela ne se fera pas dans l'immédiat dans notre académie

- ▶FSU : Tient a rappelé que les CPE stagiaires ne sont pas des moyens de remplacement de CPE manquant ou de renfort et qu'ils sont là avant tout pour être formés.
- ▶SNALC/SNE : Souhaite connaître la politique de l'académie en ce qui concerne la préprofessionnalisation des AED. Demande à ce que soit mis en place un « département » (comme pour les AESH) pour gérer les AED. De même il souhaite la constitution d'une réelle commission de recrutement des AED qui inclurait tous les acteurs concernés dans un souci de transparence.
- ▶Le SG : Informe que cette préprofessionnalisation des AED interviendra dans notre académie qu'en 2020. Que ces AED auront à faire 8h de cours et que cela se fera en fonction des disciplines certainement déficitaires.
- ▶FO : Demande si le dispositif « devoir-fait » dans le 1<sup>er</sup> degré est abandonné.
- ▶Le recteur : Répond que non, que c'est en réflexion pour l'Outremer et que d'ailleurs il apparait dans le « livre bleu » de l'Outremer.
- ▶FSU : Demande où sont les 400 contrats PECs d'AED que Mr Polard nous avait annoncé lors de ce groupe de travail.
- ▶Le recteur : Répond que c'est une éventualité mais qu'aucun arbitrage n'a été effectué pour le moment par le ministère.
- ▶UNSA : Demande si la répartition des CPE stagiaires a été effectuée en tenant en compte la réforme des lycées. Il tient à signaler que pour la répartition des AED, est prise en considération la surface des établissements, mais qu'il serait plus judicieux de tenir compte de la configuration des établissements, car certaines grandes surfaces sont plus faciles à gérer que des plus petites en fonction justement de la configuration des bâtiments.
- ▶ POLARD : non cette répartition n'a pas tenu compte de la réforme du lycée. Et en ce qui concerne le critère de surface, cela pourrait être débattu lors du prochain groupe de travail annoncé plus haut.
- ▶SNALC/SNE : Qu'en est-il des AED TICE ? Le rectorat continuera-t-il à doter les établissements de ce type de personnel ?
- ▶ POLARD : Non, cela a été pris en charge normalement par les collectivités concernées. La Région les a pris en charge, mais pas le Département pour le moment.

**Vote :** Êtes-vous pour ces répartitions des AED et des CPE stagiaires définies en groupe de travail ?

Refus de vote : 0 ; Contre : 6 (Fo, Cfdt, Résistance, Fsu) ; Pour : 1 (Snalc) ; Abstention : 3 (Unsa, CFTC)

#### **4. Présentation du Plan académique de Formation (PAF) 2019-2020**

- ▶DELL-AQUILA : Fait une rapide présentation du PAF et rappelle ce qui a été évoqué lors du précédent groupe de travail dédié à ce sujet (voir le compte rendu de ce GT envoyé par Mme DELRIEU et le diaporama associé)
- ▶FO : Demande s'il est d'actualité la formation des PE sur temps des vacances. Demande aussi s'il y aura une formation pour les enseignants qui exerceront sur dans le GS dédoublées. Demande pourquoi les stages de formation sur l'autisme en ce qui concerne les AESH se déroulent-ils systématiquement hors temps scolaire, les mercredis après-midi.
- ▶Le SG : Effectivement ces formations pendant les congés sont prévues dans un décret et seront rémunérées mais ne seront pas mises en place avant l'adoption de ce décret.
- ▶L'IA-DAASEN : Annonce qu'il y aura certainement 15 GS dédoublées pour la rentrée prochaine mais que pour le moment il n'est pas en mesure d'apporter une réponse précise en ce qui concerne la formation des enseignants qui exerceront dans ces classes.
- ▶DELL-AQUILA : Ces stages sur l'autisme se déroulent les mercredis après-midi car il n'y aurait pas de remplaçant pour les AESH s'ils se déroulaient dans le temps scolaire et il faut bien que les élèves concernés soient accompagnés.
- ▶CFDT : Tient à signaler que le temps de formation sur l'autisme pour les AESH est insuffisant . Et elle souhaite savoir pourquoi les AESH ont été écartés en ce qui concerne les stages MIN.
- ▶Le SG : La mise en place des PIALs , il y en aura 30 à la rentrée 2019, permettra de répondre au mieux à la demande de formation des AESH et ces formations seront incluses dans le PAF. En ce qui concerne les stages MIN, même si dans la circulaire cette possibilité d'y inclure les AESH est évoquée, l'académie a préféré ne pas le faire.
- ▶SNALC/SNE : Qu'en est-il du PAF pour les AED ?
- ▶Le SG : Rien
- ▶SNALC/SNE : Il y aura-t-il la mise en place de formations pour les néo-enseignants contractuels ?
- ▶Le SG : Cela se fait déjà par des IPR dans certaines disciplines.
- ▶FSU : La formation pour les nouveaux programmes et « le nouveau lycée » seront-elles mises en place à la rentrée ?
- ▶DELL-AQUILA : Il n'est pas en capacité de répondre à cette question.
- ▶FSU : Comment faire reconnaître une compétence acquise lorsque l'on s'autoforme ?

► L'IA-DAASEN : Une réflexion est menée à ce sujet au plan national. Sur Magistère cela se fait déjà, mais il faudrait le faire pour les autres plateformes de formation. Il ajoute que le ministère peut prendre en compte la reconnaissance de la formation, mais pas la certification des compétences.

## 5. Bilan social académique

► MILLET : Fait une brève présentation du diaporama concernant le bilan social 2016 de l'académie. Il précise que ce bilan se fait normalement tous les 2 ans, la date d'observation retenue est généralement le 31 décembre de l'année n-1. Étant donné qu'en 2017 nous n'avons pu le faire, nous vous le présentons cette année.

**Ce bilan sera mis en ligne sur le site de l'académie dans les jours à venir et tous les enseignants et autres pourront y accéder.**

► Le SG : Il précise que les critères d'observations sont donnés globalement par le ministère et chaque académie y pioche les critères qu'elle souhaite observer en fonction de sa réalité ou de sa situation sociale, géographique...

## 6. Questions diverses

a) Pourquoi l'école primaire de la Souris Blanche des Trois Bassins n'est-elle pas en REP+ ?

► L'IA-DAASEN : Elle n'est pas rattachée à son collège dite de secteur mais elle est rattachée au collège La Pointe des Châteaux qui est en HEP et qui se situe sur la commune de St-Leu (mais la plus proche géographiquement). Cela avait été arrêté par une décision d'un CTA en 2014-2015 car cette école dessert principalement ce collège. Et d'ailleurs c'est lui qui accorde ces dérogations aux élèves pour continuer leur scolarité là-bas plutôt que dans le collège de secteur des Trois Bassins. Elle fait partie des écoles dites Isolées.

b) Il y aura-t-il la tenue d'un CTA après le groupe de travail du 18 juin qui travaillera sur des mesures d'ajustements de la carte scolaire 2019-2020 ?

► L'IA-DAASEN : Non, mais elle sera suivie d'un nouveau groupe de travail dès la rentrée d'août.

## Annexe

Déclarations liminaires CTA du 11 juin 2019

### **On serre les fesses !**

Alors que M. Blanquer est encore adulé par les foules, qualifié de deuxième cerveau du président de la république, l'ensemble de notre profession des enseignants, aux personnels administratifs du bas en haut de la hiérarchie s'acclimate de plus en plus difficilement aux injonctions et prescriptions que le gouvernement s'échine à produire au fur et à mesure des crises sociales.

La faisabilité de ces mesures est renvoyée aux services administratifs pour leur mise en œuvre sur le terrain et aux enseignants pour les faire vivre.

Alors que souffle le vent du boulet sur les hauts fonctionnaires, qui doivent serrer les fesses pour ne pas se faire virer, comme vous Monsieur le Recteur, qui avez mis en place avec zèle, les petits déjeuners nonobstant les problématiques rencontrées sur le terrain, qui êtes parvenu à organiser le mouvement nonobstant l'épuisement des personnels, vous qui en êtes à réfléchir et à organiser des grandes sections dédoublées ou ramenées à 24, qui espérez être un bon soldat de la macronie et à ce titre pouvoir être maintenu à votre poste.

Bientôt, tous les fonctionnaires en seront rendus là pour espérer une retraite correcte, il nous faudra avoir accumulé suffisamment de points, donc avoir eu un revenu suffisant et donc avoir été là aussi un bon soldat. Ce qui implique : d'appliquer les bonnes pratiques institutionnelles, d'accepter une formation hors temps scolaire pour enrichir son nombre de points, d'accepter sans barguigner de mettre en pratique des injonctions délictueuses en lieu et place de programmes officiels....

Pour espérer avoir un poste au mouvement, une prime et une promotion, il nous faudra nous livrer aux mêmes circonvolutions.

Le SAIPER UDAS

M. le Recteur,  
Mesdames, Messieurs,

M. le Recteur, vous vous étiez d'emblée posé comme un homme de dialogue et à quelques occasions vous avez su le prouver par le passé. Mais est-ce encore le cas aujourd'hui ? Un dialogue constructif présuppose puis génère une forme de confiance réciproque. J'écoute ce que l'on a à me dire et si je ne partage pas les opinions émises, je réagis. Cela sous-entend écoute et réponse.

M. le Recteur, force est de constater qu'actuellement l'écoute et la réponse sont souvent aux abonnés absents dans notre Académie. Afin d'être bref, nous allons appuyer notre assertion à l'aide de deux exemples.

- Le calendrier scolaire. C'est un temps fort de notre Académie dont il vous revient, M. le recteur, la décision finale. Alors pourquoi empêcher toutes les tendances de s'exprimer ? En groupe de travail, nous avons eu droit à deux projets cadencés entre lesquels il fallait choisir. Aucun temps de débat ! Aucune possibilité d'argumenter sur le calendrier climatique par exemple ! Faut-il comprendre que lorsqu'une décision est déjà prise, il est inutile d'écouter, que l'écoute est une perte de temps ?

- Le paritarisme. Notre syndicat s'est étonné que l'Administration ne donne pas l'exemple en la matière et que, en CAPA notamment, le paritarisme n'était pas de mise concernant la désignation des représentants de l'administration. A notre courrier de savoir si l'administration avait pris conscience de cette problématique et s'il y aurait une action positive en ce sens, aucune réponse ! Faut-il y voir une gêne ? Manquez-vous à ce point de collaboratrices ?

Pour notre part, nous militons pour un dialogue constructif, nous espérons que c'est aussi votre position et espérons que les méthodes de votre ministre de tutelle n'ont pas déteint sur vous.

La CGTR Educ Action